

Original: anglais

LETTRE DU PRÉSIDENT DU STACFAD

(VOIE À SUIVRE POUR LE DEUXIÈME TOUR DE LA PÉRIODE DE CORRESPONDANCE)

Le 6 novembre 2020

OBJET : LETTRE ET PROJETS DE PROPOSITIONS RÉVISÉES À DISCUTER PAR CORRESPONDANCE PAR LE STACFAD - 2EME TOUR

Chers collègues,

Alors que nous entamons notre deuxième cycle de discussions par correspondance sur les activités essentielles du STACFAD, je voudrais résumer ci-dessous les résultats de la première phase et les mesures supplémentaires prises sur la base des déclarations, commentaires ou modifications des projets de propositions par les CPC.

Des déclarations, commentaires ou modifications aux documents et projets de propositions liés au STACFAD ont été reçus de l'Algérie, du Canada, de l'Union européenne, du Japon, du Maroc, de la Norvège et du Sénégal.

La Norvège et le Japon ont fourni des commentaires généraux en faveur de l'adoption des documents soumis. Toutefois, le Japon a indiqué qu'il attendrait de plus amples informations sur les contributions volontaires pour financer le budget proposé pour les demandes du SCRS au titre de 2021 avant d'adopter le STF-209.

En ce qui concerne l'appendice 2 du STF-205, le Maroc et le Sénégal ont demandé de supprimer la limitation maximale de 4 délégués/scientifiques, comme stipulé au point 4. a).

Je voudrais souligner que l'objectif de la mesure proposée consiste essentiellement à éviter toute situation précaire future causée par des ressources limitées qui pourraient restreindre une participation plus large des États en développement, en particulier ceux qui en ont le plus besoin. D'autre part, je reconnais que les délégations aux réunions annuelles de la Commission devront peut-être être multidisciplinaires et donc plus nombreuses afin de mener à bien les consultations parallèles et bilatérales des différents groupes de travail et sous-commissions. Sur la base de ces aspects et dans le but de trouver un compromis potentiel sur la proposition qui pourrait répondre aux préoccupations exprimées, il est proposé de maintenir cette limitation maximale dans la Recommandation et d'ajouter l'exception de la réunion annuelle de la Commission, pour laquelle le nombre de délégués officiels indiqué ci-dessus s'appliquera comme étant de six au lieu de quatre. Une nouvelle version du document (doc. No. STF-205_AP2A / 2020) est disponible sur le [site web des documents de la Commission de 2020](#).

En ce qui concerne l'appendice 3 du STF-205, l'Algérie a demandé un délai plus long concernant les démarches d'obtention des visas de voyage correspondants.

Il est donc proposé de modifier le délai de traitement des demandes pour le porter à 75 jours au point 2 et à 60 jours au point 4. Une nouvelle version du document (doc. No. STF-205_AP3A / 2020) est disponible sur le site web [des documents de la Commission de 2020](#).

Le Canada (voir STF-211) a indiqué que les implications de la pandémie de COVID ont été prises en compte dans les finances de la Commission, mais pas dans le budget 2021 ; ces implications seraient maintenues pour les voyages au moins au cours du premier semestre 2021. Il est demandé que la sous-utilisation des fonds alloués à ces activités soit reflétée et examinée au sein du STACFAD sur la base des options et recommandations proposées par le Secrétariat. Dans cette optique, le Canada a souligné qu'il avait été convenu que le SCRS ne consacrerait pas de fonds supplémentaires à la MSE des thonidés tropicaux et que le solde inutilisé du programme de recherche stratégique en 2020 pourrait être utilisé pour des activités en 2021.

Une nouvelle version du budget STF-203A est proposée incluant une modification du budget des dépenses de la Commission pour 2021 ; transfert d'une partie des soldes des chapitres « voyages » vers les chapitres qui sont encore en attente de régularisation dans le budget de la Commission (chapitre 3. Réunions de la Commission et chapitre 11. Programme de recherche stratégique). Ce transfert ne sera effectué que pour le budget 2021, et dans les budgets suivants, ces montants seront maintenus tels qu'ils ont été initialement distribués. Les transferts proposés sont les suivants :

Chapitre 11 - Programme de recherche stratégique. Augmentation d'un montant supplémentaire de 250.000,00 € transféré du chapitre 13.b) - Fonds spécial de participation aux réunions.

Chapitre 3. Réunions de la Commission. Augmentation d'un montant supplémentaire de 68.495,00 € transféré de :

- 15.450,00 € du chapitre 2 - Voyages.
- 11.845,00 € du chapitre 8.b) - Voyages visant à améliorer les statistiques.
- 25.750,00 € du chapitre 13. a) - Voyages des Présidents de l'ICCAT et du SCRS.
- 15.450,00 € du chapitre 13. c) - Voyages des mandataires de l'ICCAT (Parties contractantes de l'ICCAT en développement).

Le STF-203A inclut également le changement des territoires britanniques d'outre-mer au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, suite à son adhésion à l'ICCAT le 21 octobre 2020, et les changements de composition des différentes Sous-commission.

Veillez noter que la nouvelle version du document (doc. No. STF-203A / 2020) est disponible sur le [site web des documents de la Commission de 2020](#).

Quant à l'utilisation du solde du programme de recherche stratégique 2020 pour des activités en 2021, il est informé que les contrats mis en œuvre en 2020 ont été prolongés de 6 mois pour achever ces activités, par conséquent, les activités présentées pour 2021 nécessitent un nouveau financement. Comme indiqué dans le STF-209, le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec quelques CPC qui versent habituellement des contributions volontaires pour garantir des fonds supplémentaires pour le budget scientifique de 2021.

En ce qui concerne la déclaration de l'Union européenne relative au STACFAD (voir STF-210), il a été demandé ce qui suit :

- STF-209. Augmenter l'allocation du budget scientifique et donner la priorité aux activités du SCRS avant de formuler des demandes pour 2021.
- STF-206. Il est souligné que seule une partie du solde du MPF sera utilisée puisqu'il n'y aura probablement pas de réunions au cours du premier semestre 2021.
- STF-205. L'Union européenne soutient les critères d'éligibilité pour recevoir une assistance financière par le biais du MPF. Il sera nécessaire de répondre aux critères minimums établis pour la mise à disposition des contributions volontaires de l'UE.
- STF-204. L'Union européenne encourage le VWG-SF à poursuivre sa réflexion sur les mesures supplémentaires qui pourraient être prises compte tenu de l'augmentation continue des arriérés et des répercussions sur le budget et le bon fonctionnement de la Commission.

En réponse à l'Union européenne, il est proposé de prolonger de 4 ans la régularisation progressive, effectuée au cours des 4 dernières années, des activités qui étaient financées par le Fonds de roulement et qui devraient être incluses dans le budget de la Commission. Les activités suivantes doivent encore être régularisées : le financement des activités du SCRS et les dépenses de la réunion annuelle de la Commission.

En ce qui concerne le Fonds de participation aux réunions, la nouvelle version du budget STF-203A prévoit un transfert entre les chapitres pertinents à cette fin.

Enfin, le Sénégal (voir STF-212) a suggéré de reporter à 2021 les discussions sur l'obligation de paiement par les membres coopérants, car cela constituerait un obstacle à l'adhésion d'autres pays à l'ICCAT. À cet égard, je propose que le VWG-SF continue à traiter les questions en suspens relatives aux honoraires des observateurs et aux contributions des non-membres coopérants dans ses délibérations ultérieures en vue d'élaborer des propositions spécifiques qui seront examinées par le STACFAD en 2021.

Les déclarations, commentaires ou révisions des CPC concernant chacun des documents et projets de propositions liés au STACFAD, ainsi que les révisions et propositions finales sont également fournis dans les fichiers Excel ci-joints.

Conformément à la circulaire n°7324/2020 de l'ICCAT, les CPC qui souhaitent soumettre des commentaires peuvent les présenter au STACFAD sous forme de déclarations, car le Président de la Commission a accepté d'autoriser une déclaration par CPC et organe subsidiaire à chaque tour de la période de correspondance. Ces déclarations seront traduites et affichées sur la [page web des documents de la Commission de 2020](#). Les commentaires autres que sous forme de déclarations peuvent également être transmis au Secrétariat et à moi-même, mais ils ne seront pas traduits afin d'éviter des retards dans le processus de prise de décisions. Une période de deux semaines sera prévue pour les commentaires. Le délai exact sera précisé par le Secrétariat dans la circulaire de couverture de la présente lettre. Néanmoins, je suggère fortement que les CPC réagissent plus rapidement afin de disposer de suffisamment de temps pour les préparatifs requis, les consultations si nécessaire, pour pouvoir finaliser nos travaux dans les délais impartis.

Comme il se peut que nous ayons un troisième cycle assez court pour discuter des points en suspens par correspondance, j'ai l'intention de rechercher un consensus sur les questions en suspens, dans la mesure du possible, par le biais de consultations bilatérales si nécessaire. En conséquence, je tiens à remercier d'avance chacun d'entre vous pour votre flexibilité, votre compréhension et votre coopération dans ce processus.

Salutations distinguées,



Hasan Alper Elekon
Président du STACFAD